



DANS L'ESPÉRANCE DE L'ÉGLISE

Si tout se passe bien, nous aurons la joie de vous présenter notre fille Marie-Hélène pour vous demander de l'accueillir par le baptême dans la foi de la communauté, au cours de la prochaine nuit de Pâques. Et de même que nous nous préparons déjà à ce moment important, nous souhaitons que la communauté aussi se prépare à cet événement.

Nous savons bien que la nuit de son baptême, Marie-Hélène ne s'engagera à rien; c'est bien plutôt nous tous qui prenons un engagement envers elle: celui de lui offrir l'espérance de l'Évangile comme lumière pour sa vie; celui de lui offrir, par l'intégration à la communauté, un milieu duquel elle puisse apprendre à connaître le Père en Jésus, et dans cette lumière, discerner, comme Jésus devant Jean dans le Jourdain, la mission de femme et de chrétienne qui lui est proposée par celui qui conduit toutes choses avec sagesse. Et alors, avec nous, et peut-être dans une autre nuit de Pâques, elle pourra à son tour s'engager en ratifiant l'acte posé dès ses premiers mois.

Le baptême de Marie-Hélène, c'est aussi pour nous le plus grand acte d'espérance chrétienne que nous ayons jusqu'ici été appelés à poser. Y a-t-il un avenir pour elle? Quand on voit la détérioration de la situation politique au Québec et la stagnation du renouveau dans l'Église, l'avenir ne nous apparaît pas prometteur. Pourtant, par le baptême, nous renouvelons notre espérance en Dieu et en la communauté. Nous espérons, en nous appuyant sur la Parole de Dieu et sur les dynamismes encore trop peu exprimés de notre communauté de St-Albert, qu'il y aura pour elle un avenir humain et chrétien.

Car la nuit de Pâques ne nous invite-t-elle pas à renouveler notre foi en une vie plus forte que les forces de mort, en une lumière plus puissante que la noirceur la plus envahissante, en un impossible plus réel que ce qui est objet quotidien d'observation? C'est parce que, fragilement mais tenacement,

nous portons ensemble avec vous cette foi que nous présenterons Marie-Hélène au baptême.

En somme, c'est pour que se réalisent les vœux les plus vrais et les plus profonds qui aient été formulés pour elle à l'occasion de sa naissance, ceux de notre ami André Myre, que nous partageons avec vous en terminant.

"Dans l'espérance que le Père la veuille pour fille,
qu'elle le veuille pour Père,
et accepte de lutter avec nous
pour un monde plus humain
et une Eglise plus fidèle."

Annie et Paul-André Giguère

LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE

ET LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

Depuis près de trois ans déjà, la faculté de théologie de l'Université de Montréal vit un conflit qui a quelques fois trouvé écho dans notre communauté chrétienne. La nature de ce conflit est relativement bien connue: deux professeurs-prêtres demandent à être relevés de leur ministère presbytéral et veulent continuer leur enseignement théologique dans l'Université. Un règlement romain stipule qu'aucun prêtre reconduit à l'état laïc ne peut enseigner dans une faculté de théologie catholique et que, comme condition à leur retour à l'état laïc, ils doivent démissionner de leur poste de professeurs de théologie. L'Archevêque de Montréal, qui est le Modérateur de la faculté de théologie, applique à la lettre le règlement romain et demande que ces deux professeurs quittent leur enseignement. D'autres évêques dans la province de Québec consentent à une application plus souple de ce règlement romain et "tolèrent" que des prêtres qui quittent le ministère puissent continuer à enseigner la théologie.

Cette présentation, beaucoup trop rapide, de l'origine du conflit à la faculté de théologie veut aider à dégager quelques implications de ce conflit dans la communauté chrétienne de Montréal et, partant, dans la nôtre. Quelle que soit la façon dont se dénouera ce conflit, les rapports de la faculté de théologie avec l'Archevêque de Montréal ne pourront plus être les mêmes. Les professeurs ne veulent aucunement remettre en question leur communion avec leur archevêque. Tous estiment qu'elle

est nécessaire pour la poursuite d'un projet de théologie confessionnelle. Ils s'opposent sur un point: la façon dont le Modérateur entend appliquer une norme romaine avec laquelle la majorité des professeurs n'est pas d'accord. De plus, les professeurs de théologie ne sont pas d'accord avec les affirmations de l'Archevêque de Montréal qui visent à assimiler l'enseignement de la théologie au ministère sacerdotal alors qu'effectivement des laïcs enseignent la théologie. Tous les ministères dans l'Eglise n'ont pas à être ramenés au ministère sacerdotal.

La théologie est un service de compréhension du message chrétien. Comme science, elle trouve sa place dans le monde de l'Université au même titre que les autres savoirs. Pour "pratiquer" cette science, les théologiens ont besoin d'un espace de liberté ou d'une distance pour leur permettre de s'adonner à leurs recherches. Même distanciée, la recherche théologique, si elle veut être valable, doit garder des liens très forts avec les communautés chrétiennes pour profiter de l'expérience de ces communautés et les aider à mieux saisir le message chrétien dans tel ou tel contexte culturel donné. La théologie restera toujours un lieu critique au sens fort du terme dans l'Eglise. Les théologiens eux-mêmes s'aperçoivent de plus en plus de l'importance pour eux d'être reliés très étroitement à une communauté chrétienne et tous s'accordent à dire que cette vie en communauté est nécessaire pour l'exercice de la théologie. Celle-ci est service de la foi.

L'enjeu fondamental du conflit à la faculté de théologie et dont le problème des prêtres laïcisés n'est que la pointe de l'iceberg, est précisément de trouver de nouveaux types de relation avec la communauté chrétienne et avec son premier responsable. Jusqu'à tout récemment, la théologie se vivait et se "fabriquait" dans des structures ecclésiastiques (grands-séminaires, scolasticats). Elle est maintenant dans le monde universitaire et plus particulièrement dans une université neutre. Dans ce nouveau contexte, la communion des théologiens avec l'évêque doit-elle encore nécessairement passer par un lien juridique (canonique) comme ce fut le cas jusqu'à maintenant? L'Evêque de Montréal répond par l'affirmative, les professeurs et les étudiants en majorité répondent qu'il faut trouver d'autres types d'aménagement qui respectent les structures de l'Université. En fait, la question qui est renvoyée également aux communautés chrétiennes, est de savoir si la communion dans la foi doit toujours et nécessairement se marquer dans un lien juridique. Autrefois, les paroisses naissaient par un acte juridique; aujourd'hui des groupes chrétiens naissent dans la communion à l'évêque mais sans nécessairement faire passer cette communion par un lien juridique. Ce fut le cas de notre communauté St-Albert. On a vécu près de dix ans sans aucun lien juridique. La communion était-elle moins grande?

En fait, il s'agit d'un problème structurel de l'Eglise et de sa capacité de rejoindre les nouveaux mondes qui naissent en dehors d'elle-même. Peut-on

faire confiance à un groupe de théologiens qui "pratiquent" la foi et qui veulent continuer un projet théologique dans un milieu neutre? Notre communauté chrétienne a-t-elle réfléchi à ce problème? Il y va de la possibilité d'une recherche théologique catholique dans notre milieu québécois qui n'est plus structurellement catholique.

Guy Lapointe

APPEL POUR LE SERVICE D'AIDE

A sa dernière réunion, le Conseil de pastorale s'est penché sur une question qui, à vrai dire, le préoccupe depuis longtemps. Si cette question revient sans cesse dans ses échanges, c'est qu'elle est insoluble sans votre collaboration. Nous constatons que la Communauté St-Albert est un réservoir de bonnes volontés dont plusieurs n'ont pas trouvé à s'employer à fond.

Si telle est la situation, c'est qu'il manque une cheville ouvrière qui, pouvant disposer d'un peu de temps, serait capable de prendre en main l'animation de notre SERVICE D'AIDE et de canaliser par ce moyen tant de bonnes volontés. Des volontaires sont là, nous le savons, puisqu'ils se sont fait connaître lors d'un premier appel de services fait en début d'année (septembre). Certains fonctionnent déjà sur un plan individuel, mais pour que tous soient actifs, la coordination manque.

La tâche de cet(te) animateur(trice) consisterait à répertorier les possibilités offertes ainsi qu'à les faire connaître dans la communauté, afin que les besoins puissent se manifester et rejoindre les offres de service. Nous sommes certains qu'une telle perle existe. Nous faisons cet appel afin qu'elle se fasse connaître. La tâche peut paraître lourde, mais il n'est pas question de demander à l'un(e) de nous de prononcer des vœux perpétuels, les modalités de l'opération restant de toute façon à établir avec la personne intéressée.

Tant que nous n'arriverons pas à mettre sur pied des chaînes de solidarités efficaces, pouvons-nous prétendre au nom de communauté chrétienne? Imposez donc silence à votre modestie, faites-vous connaître, nous vous attendons, sûrs de votre générosité. Et merci!

Y. Deschamps

pour le Conseil de pastorale.